

L'offre « Offre Pays de Cocagne » : contrat unique portant sur la fourniture de gaz naturel et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels et professionnels dont la consommation n'excède pas 30 000 kWh par an.

		Abonnement		Prix du kWh	
		Abonnement mensuel ¹	Dont part fixe facturée par le fournisseur ESL ⁴	Prix de l'énergie ²	Dont prix du gaz ³
		(€/mois TTC)	(€/mois HT)	(€/kWh TTC)	(€/kWh HT)
01/09/2026	Cocagne 1	10,07	1,00	0,13971	0,05219
	Cocagne 2	45,75	3,00	0,09797	0,05219

Option Cocagne 1 : cuisson et/ou eau chaude (consommation inférieure à 5 000 kWh/an)

Option Cocagne 2 : chauffage (consommation entre 5 000 et 30 000 kWh/an)

La composition du prix de l'offre

(Article 9 des CGV)

Les prix indiqués ci-dessus se composent des éléments suivants :

◆ ¹Abonnement total (€/mois TTC)

Il correspond au montant global facturé chaque mois au client, incluant :

- l'**abonnement** ESL⁴ sur lequel le fournisseur ESL s'engage contractuellement (cf. colonne dédiée),
- les **coûts fixes d'acheminement du gaz** (transport (ATRT) et distribution (ATRD)) déterminés par les pouvoirs publics et facturés au fournisseur ESL par l'expéditeur de transport et le gestionnaire de réseau public de distribution, répercutés sans marge au client final,
- les **taxes et contributions** en vigueur (CTA, TVA, ...).

L'engagement d'ESL porte uniquement sur le montant de l'abonnement fournisseur HT. Toute variation réglementaire des autres composantes (transport, acheminement, taxes, contributions) est répercutée automatiquement sur le prix facturé.

◆ ²Prix de l'énergie (€/kWh TTC)

Ce tarif regroupe :

- le **prix du gaz**³ HT : prix contractuel (colonne dédiée),
- les **coûts variables d'acheminement**, déterminés par les pouvoirs publics et facturés au fournisseur ESL par le gestionnaire de réseau public de distribution, répercutés sans marge au client final,
- les **taxes applicables** (accise, TVA...).